

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 23 mai 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-30

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL FLORE-FONGE-HABITATS-CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX DU CNPN

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Décide :

Article unique

Sont désignés membres du groupe de travail issus du CNPN :

- Bruno Bordenave
- Stéphanie Hudin
- Damien Marage
- Bernard Riera
- Bertrand Schatz
- Yann Sellier
- Marie-Françoise Slak

Sont désignés membres du groupe de travail extérieurs au CNPN :

- Didier Alard
- Vincent Boulet
- Bernard Clément
- Johan Gourvil
- Nina Hautekèete
- Valery Malécot
- Frédéric Médail
- Serge Muller
- Yves Piquot
- Chantal Vanhaluwyn

Le président du Conseil national de la
protection de la nature



Loïc MARION